

LA FÉDÉRATION RAJEUNIT SON IMAGE

DER VERBAND VERJÜNGT SEIN BILD

SOMMAIRE

Editorial	2
Message du Président	3
Nouvelle apprentie de commerce	3
Remerciements	4
Sortie des membres au CERN à Genève	4
Pistes de chantier au banc d'essai	5
Travail au noir	7
Schwarzarbeit	8
Institutions paritaires	9
Paritätische Institutionen	10
Assemblée FFE	11



EDITORIAL

Bleu comme un ciel sans nuage, comme la Sarine qui traverse notre canton du sud au nord, telle sera la couleur du nouveau logo de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs.

Le symbole FFE représente les fondations solides nécessaires à la construction d'un édifice qui devra affronter l'air du temps au travers de plusieurs générations. Notre association est aujourd'hui cet édifice, solide sur ses bases, elle est prête à faire face à chaque nouveau défi. Elle jouit, j'ose l'affirmer, d'une excellente réputation grâce à la compétence de ses collaborateurs, grâce au soutien d'un Bureau et d'un Comité engagés et responsables avec les membres. La Fédération fait partie intégrante du tissu économique fribourgeois. Elle est devenue, au fil des ans, un partenaire estimé qui contribue à soutenir ses membres mais aussi à valoriser, auprès du grand public, l'image de la construction.

Mais pourquoi changer de logo ? Les nostalgiques du passé diront, pourquoi abandonner un symbole connu de tous depuis tellement d'années ? La Direction et le Bureau exécutif de la Fédération ont décidé, voilà plus d'une année, de suivre l'air du temps pour rajeunir l'identité et dynamiser l'image de la Fédération. Le comité a validé le nouveau logo au mois de mai de cette année. Au premier abord, une nouvelle image peut surprendre, voir faire place à un sentiment de rejet. Néanmoins, je suis confiant que notre nouvelle identité s'imposera rapidement comme la marque de qualité de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs.

Jean-Daniel Wicht

EDITORIAL

Das neue Logo des Freiburgischen Baumeisterverbands ist blau wie ein wolkenloser Himmel, blau wie die Saane, die unseren Kanton von Süden nach Norden durchfließt. Das FBV-Symbol stellt das solide Fundament dar, das notwendig ist, damit ein Bauwerk mehrere Generationen überstehen kann. Unser Verband ist heute dieses Bauwerk: mit seinem soliden Fundament ist er bereit, sich allen neuen Herausforderungen zu stellen. Er hat – so wage ich zu behaupten – einen ausgezeichneten Ruf dank seiner kompetenten Mitarbeiter, dank der engagierten Unterstützung seines Büros und seines Vorstands, die sich den Mitgliedern gegenüber verantwortungsbewusst verhalten. Der Verband ist fester Bestandteil der Freiburgischen Wirtschaft. Mit der Zeit ist er zu einem geschätzten Partner geworden, der seine Mitglieder unterstützt und der beim breiten Publikum das Image des Bauwesens aufwertet.

Doch weshalb ist ein neues Logo notwendig? Vergangenheits-nostalgiker werden sich fragen, warum ein seit Jahren allseits bekanntes Symbol aufgegeben wird. Die Direktion und das exekutive Büro des Verbands haben vor mehr als einem Jahr beschlossen, mit der Zeit zu gehen, die Verbandsidentität zu verjüngen und das Verbandsimage zu dynamisieren. Der Vorstand hat das neue Logo im Mai dieses Jahres für gültig erklärt. Auf den ersten Blick mag ein neues Image erstaunen oder gar eine gewisse Ablehnung hervorrufen. Dennoch bin ich zuversichtlich, dass unsere neue Identität sich rasch als Qualitätszeichen des Freiburgischen Baumeisterverbands profilieren wird.

Jean-Daniel Wicht

Fabrique de produits en béton et simili



A. HELFER SA

Rte des Chênes 46 - 1727 Corpataux

Tél. 026 460 72 72 - Fax 026 466 68 67

LEVA CORBIERES SA

Rte des Echampis 3 - 1647 Corbières

Tél. 026 915 15 45 - Fax 026 915 14 06

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Rentabilité de nos prestations

Pour nos entreprises, l'année 2010 a enregistré un chiffre d'affaire en augmentation de 1,6 % par rapport à l'année 2009, ceci malgré un début d'année difficile qui suscitait quelques interrogations. Si le chiffre d'affaires est en progression, ce n'est pas le cas de la rentabilité de nos entreprises. Une enquête de la SSE, en cours d'année, montre que la situation de la rentabilité pour nos entreprises est insuffisante.

Plus de 20 % des entreprises affichent des pertes, 40 % d'entre elles ne réalisent pratiquement aucune rentabilité, pour 14 % des sociétés sondées le résultat est légèrement positif. Finalement seul le 25 % des entreprises fait état d'une rentabilité de 4 % et plus.

Ceci est particulièrement inquiétant, voir désolant, par rapport au travail de qualité accompli par le secteur principal de la construction. A qui ou à quoi la faute ? Je n'ai pas de réponse toute faite mais je pense que c'est au sein de chaque entreprise de trouver une réponse.



Jean-Luc Schouwey

Défense des intérêts des membres

Toujours soucieuse de la sauvegarde des intérêts de ses membres, la Fédération a travaillé à différents niveaux tout au long de l'année. Voici une liste non exhaustive de ses engagements :

- nombreuses interventions politique sous la signature du député Jean-Daniel Wicht
- publication de lettres de lecteurs pour corriger de fausses affirmations
- entretiens réguliers avec Monsieur le conseiller d'Etat Georges Godel
- conduite soutenue d'un groupe de travail composé de représentants des services de l'Etat de Fribourg, des mandataires et des entrepreneurs pour simplifier la procédure de passation des marchés publics
- participation active au sein de la Conférence Cantonale de la Construction qui regroupe tous les intervenants de l'acte de construire
- mise sur pied de la conférence sur les marchés publics du 30 septembre 2010 réunissant près de 230 participants répartis à part égale entre les communes, les mandataires et les entrepreneurs, manifestation qui a remporté un franc succès
- interventions diverses auprès des maîtres d'ouvrage et des mandataires pour des soumissions non conformes ou contenant des lacunes

La Fédération a été très active en 2010, elle le sera encore à l'avenir. Vous l'aurez aussi compris, elle déploie souvent ses efforts de manière discrète et dans l'ombre. Ce n'est pas parce que l'on ne parle pas toujours d'elle qu'elle ne défend pas les intérêts de ses membres, bien au contraire.

Jean-Luc Schouwey

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs tient à féliciter chaleureusement plusieurs de ses membres pour leur fidélité envers notre association.

50 ans d'activité :

- ETSA Etanchéité SA, Villars-sur-Glâne
- F. Ruffieux & Fils SA, Cerniat
- Vibeton Fribourg SA, Tentlingen

25 ans d'activité :

- Rüfenacht SA, Fribourg
- Weiss & Appetito AG, Kerzers
- Jean-François Maillard, Châtel-St-Denis
- Cewag AG, Düringen

Le Comité, la Direction et le personnel de la FFE leur souhaitent bon vent pour l'avenir.

NOUVELLE APPRENTIE DE COMMERCE

Pour pallier au départ de notre apprentie de commerce en juillet 2010, au terme de son apprentissage, nous avons engagé Mademoiselle Romaine Pillonel qui a débuté son activité le 16 août dernier dans les bureaux de la FFE à Givisiez. Domiciliée à Cheyres, âgée de 16 ans, elle a effectué après sa scolarité obligatoire, une dixième année linguistique à Reinach dans le canton de Bâle. Après 4 mois d'activité, elle est déjà parfaitement intégrée à l'équipe FFE. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs et surtout plein succès dans son apprentissage.

Jean-Daniel Wicht



Romaine Pillonel

Programme des séances 2011

12.01.2011	Givisiez	Echange d'expérience sur la sécurité au travail
01.02.2011	Lausanne EPFL	Journée Infra
26.04.2011	Givisiez	Comité
25.05.2011	Estavayer-le-Lac	Assemblée générale ordinaire
24.06.2011	Fribourg	Journée de la construction (SSE)
05.07.2011	A définir	Clôture scolaire
15.09.2011	A définir	Sortie des membres
22.11.2011	Givisiez	Comité
15.12.2011	Sarine	Assemblée générale extraordinaire



Audrey Brunisholz-Polzer

REMERCIEMENTS

Après trois années d'apprentissage auprès de la FFE, Audrey Brunisholz-Polzer a terminé son apprentissage d'employée de commerce avec un excellent résultat. Après l'examen final, elle a donné naissance à une petite Eleanore, 3 jours avant son 24ème anniversaire. Deux cadeaux pour une fin d'apprentissage en apothéose. La Direction et le personnel de la FFE remercient infiniment Audrey pour son engagement au profit de notre association et des entrepreneurs fribourgeois. Son sourire, ses compétences et son dynamisme nous laisseront un agréable souvenir. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur avec son enfant et plein succès dans son avenir professionnel.

Jean-Daniel Wicht

SORTIE DES MEMBRES AU CERN À GENÈVE

Quelle énergie pour l'avenir de notre pays? Une question importante à laquelle il ne faudra pas tarder de répondre pour pallier à une probable pénurie de l'électricité à l'horizon des années 2030! Face à ce dilemme, nos politiques doivent trouver des solutions allant dans le sens du développement durable.

Deux sorties annuelles précédentes avaient amené les membres de la Fédération à découvrir les énormes investissements consentis pour l'exploitation de

l'énergie hydroélectrique en Valais. Ils s'étaient également intéressés à l'énergie produite grâce au vent en allant au cœur d'un parc d'éoliennes en pleine expansion, celui du Mont Crosin. Aujourd'hui, l'avis de la population est partagé en ce qui concerne l'énergie nucléaire, le stockage des déchets radioactifs dans notre pays étant largement combattu. La recherche nucléaire avance et dans le cadre de l'immense complexe du CERN à Genève, des centaines de chercheurs tentent de comprendre, de maîtriser cette source d'énergie qui est, faut-il le rappeler, non renouvelable. De nouvelles centrales nucléaires en Suisse pour remplacer celles vieillissantes? Le débat sera bientôt lancé dans notre pays!

Découvrir le CERN en joignant l'utile à l'agréable, voilà le programme alléchant qui était proposé cette année. La visite des installations étant fixée l'après-midi, les membres ont pu déguster l'apéritif sur un bateau dans le cadre d'une excursion qui leur a fait découvrir les nombreuses et magnifiques maisons de Maître du bout du lac et d'admirer sous un autre angle le jet d'eau de Genève. Comme de coutume, la fin de journée a été consacrée, avant le retour sur Givisiez, à déguster les produits du terroir vaudois, dans une cave de Cully. La journée aura été marquée par un ciel sans nuage. Seule ombre au tableau, la qualité du repas de midi. Une cantine du CERN sur territoire français! On fera mieux en 2011, c'est promis.

Jean-Daniel Wicht



PISTES DE CHANTIER AU BANC D'ESSAI

Introduction

La protection physique des sols est un principe inscrit dans la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et dans l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol). Son application, en particulier dans le cadre de grands chantiers, exige une planification, un suivi et des moyens de protection efficaces. La méthode de protection des sols contre la compaction lors de l'utilisation d'engins lourds qui fait référence aujourd'hui dans les milieux de la protection des sols est une piste de grave de qualité 2, de 50 cm d'épaisseur après roulement, posée sur un géotextile de séparation. Cette méthode s'est montrée efficace, mais elle a l'inconvénient d'un coût élevé de mise en place pour des chantiers de courte durée. Les écoles d'ingénieurs de Fribourg et de Genève, en collaboration avec l'institut agricole de Grangeneuve, ont testé l'efficacité de la protection des sols sous deux autres types de piste: la piste en rondin et la piste Durabase®.

Qu'est-ce que la compaction des sols?

La compaction des sols est une atteinte à la fertilité physique des sols. Elle se traduit par une destruction de la porosité, cet espace qui permet la circulation de l'eau et de l'air dans un sol. La porosité est un des paramètres des sols qui lui permet d'assurer les fonctions vitales pour l'humanité, telles que la capacité de production, d'épuration et de stockage de l'eau, pour en citer quelques unes. Les pores du sol qui assurent ces fonctions couvrent toute une gamme de diamètres. Lorsque les pores les plus grossiers sont compactés dans les premiers 20 cm du sol, l'atteinte est réversible sous réserve

d'appliquer plusieurs années d'une culture de prairie sur la surface endommagée. Par contre, si l'atteinte concerne la porosité fine ou la porosité du sol au delà de 20 cm de profondeur, l'atteinte est irréversible. L'humidité du sol est habituellement un facteur important de la tendance d'un sol à la compaction, soumis aux aléas météorologiques qui sont le quotidien des chantiers.

Quelles sont les contraintes appliquées par les engins de chantiers sur les sols?

L'office fédéral de l'environnement a édité un ouvrage à destination des professionnels de la construction (construire en préservant les sols, OFEPF 2001) dans lequel, une méthode de calcul des pressions existantes sous les chenilles ou les pneus d'un engin roulant est présentée. A titre d'exemple, on peut estimer selon ces méthodes, qu'un camion Man de 3 essieux, chargé à 26 tonnes exercera une pression au sol, dans le cas le plus défavorable (essieu avant) de 4.5 kg.cm^{-2} . La pression exercée au sol sous les chenilles d'une pelleteuse Liebherr de 23.4 tonne tenant compte du poids propre de l'engin sans bras de levier exercé par le soulèvement d'une charge dans le godet, est de 0.48 kg.cm^{-2} . Pour comparaison, la pression exercée sous le sabot d'une vache est d'environ 0.3 kg.cm^{-2} .

Résultat des tests comparatifs réalisés sur une parcelle agricole, du site de Grangeneuve.

Le sol utilisé est représentatif des sols agricoles de cette région, sur dépôts alluviaux mais montre une forte teneur en matière organique et en sables. Sur l'image 1 sont visibles les trois types de piste. La piste



en rondin est constituée de rondins de diamètre 40 cm environ, élagués sur deux faces, reliés par un câble. La piste Durabase® est faite de plaques en polyéthylène de 8.5 ou 4 m² de surface et de 10.8 cm d'épaisseur, reliées les unes aux autres par un système de goupilles. Les pistes de chantier ont été posées dans les règles de l'art, sans passage d'engins sur le sol non protégé. Les plaques en polyéthylène qui constituent le système Durabase® ont été solidarisées par deux goupilles sur quatre disponibles. On notera en particulier que la piste Durabase® est efficace si la solidarité des plaques les unes par rapport aux autres est assurée. Cela nécessite un goupillage régulier (minimum une goupille sur deux dans les successions de plaques linéaires). Les matelas de rondins étaient lâches, chaque rondin étant distant d'environ 20 cm du suivant. La piste de grave 2 déposée sur un géotextile, faisait 50 cm d'épaisseur après roulement, selon les règles en vigueur dans les milieux de la protection des sols. Un camion Man de 3 essieux, chargé à 26 tonnes a effectué 6 allers-retours sur les pistes Durabase® et en grave. Sur la piste en rondin, a priori non dédiée aux engins à roues, une pelleteuse Liebherr sur chenilles de 23,4 tonnes a effectué 6 allers-retours.



BETON CENTRE SA FRIBOURG



Image 1. Pistes de protection des sols. De gauche à droite, la piste de grave, la piste Durabase® et la piste en rondins.

Résultats obtenus et recommandations

Une comparaison peut être effectuée entre la piste de grave et la piste Durabase®, étant donné que les contraintes appliquées sont identiques. Le cas de la piste de rondins reste à part, puisqu'il a été soumis à des contraintes 10 x inférieures. Les pistes Grave et Durabase® montrent un impact identique de compaction sur les sols, correspondant à une perte de $0.14 \text{ cm}^3 \text{ g}^{-1}$ de porosité, les pores grossiers étant principalement impactés. La matière organique contenue dans ce sol est la variable expliquant le faible degré de compaction observé : un travail superficiel du sol et une année de culture permettront de récupérer la porosité perdue. La protection du sol par les pistes Durabase® et Grave peut donc être considérée comme bonne, et équivalente dans des conditions identiques à celle de cette expérimentation (parcelle enherbée, forte teneur en sable et en matière organique (4%). Sous la piste en rondin et les pressions exercées par la pelleteuse à chenille, la compaction du sol est du même ordre de grandeur que celle obtenue pour

des pressions 10 x supérieure sur les pistes grave et Durabase®.

Notons cependant que le système Durabase® et le système grave diffèrent par leur couverture du sol du point de vue du poids et de la perméabilité. Ceci peut conduire à des effets différents à long terme. En particulier, en cas de fortes pluies prolongées, le sol peut se saturer en eau sous la grave et se détériorer sous cet effet, comme cela avait été observé dans le cas d'Expo02. Dans ce cas, un drainage de la grave peut s'avérer nécessaire.

Les trois méthodes de protection des sols peuvent être recommandées dans des conditions équivalentes à celle de cette expérimentation :

1. Sols limono-sableux à fortes teneurs en matières organiques (> 3%)
2. Durée courte n'impliquant pas de risque d'engorgement sous les pistes par accumulation des eaux ruisselées et

infiltrées après une succession de précipitations

3. Utilisation d'engins induisant des pressions au sol similaires.

On rappellera enfin que ces conclusions ne s'appliquent qu'à conditions équivalentes. Par exemple une réduction de l'épaisseur de la grave, ou du nombre de goupilles utilisées pour les plaques Durabase®, sont susceptibles de réduire fortement l'efficacité des dispositifs.

Remerciements

Les auteurs de cette étude remercient l'institut agricole de Grangeneuve pour avoir mis à disposition la parcelle expérimentale et les nombreux sponsors : Office fédéral de l'environnement - section sols, Alpiq, Armasuisse, Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE), Gaznat, Entreprise JPF, Entreprise Sagerime SA, Entreprise Terra Firma System LTD.

Fabienne Favre Boivin

EIA Fribourg, HES-SO, département de la construction, filière Génie Civil, Bvd Pérolles 80, 1700 Fribourg.

Frédéric Lamy, Lionel Chabbey, Nicolas Freyre et Pascal Boivin

Hepia Genève, HES-SO, filière agronomie, groupe sols et substrats, 150 route de Presinge, 1254 Jussy.

TRAVAIL AU NOIR

La lutte contre le travail au noir est un objectif politique que s'est fixé le Conseil d'Etat, il y a déjà près de 10 ans en créant une commission tripartite pour la surveillance du travail au noir. Celle-ci fut active uniquement pour le secteur de la construction jusqu'au 1er janvier 2009, date de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir.

Depuis lors, le canton contrôle l'ensemble de l'activité professionnelle déployée dans le canton et a engagé des inspecteurs pour le faire. Le service public de l'emploi est responsable du traitement des rapports de tous les inspecteurs y compris ceux de la construction.

Le soussigné, avec un collègue du Grand Conseil, a déposé récemment un postulat afin que le Conseil d'Etat établisse un rapport complet sur l'activité de surveillance du travail au noir dans notre canton pour les années 2008 à 2010, son mode fonctionnement ainsi que les suites données aux infractions constatées.

Il n'est pas un jour où les inspecteurs fribourgeois engagés pour lutter contre le travail au noir ne découvrent des infractions concernant le respect des lois en vigueur en matière d'assurances sociales et d'impôts, des infractions à la loi sur le séjour des étrangers etc. Certes, la majeure partie des infractions est constatée dans le second œuvre.

Néanmoins, on peut se poser la question si la lutte contre le travail au noir est efficace dans notre canton? Les peines en "jours amendes" avec sursis n'ont visiblement aucun effet dissuasif auprès des fraudeurs. Mais dans l'appréciation, les sanctions administratives doivent également être prises en compte. Malheureusement, actuellement la seule sanction administrative est l'exclusion des entreprises fraudeuses des marchés publics pour 5 ans au maximum. Elle n'est pas dissuasive car la totalité des infractions relevées est le fait d'entreprises ne travaillant pas pour les Maîtres d'ouvrages soumis aux marchés publics.

La lutte contre le travail au noir est un combat pour garantir des conditions de saine concurrence entre les acteurs d'un

secteur professionnel afin que ces derniers puissent lutter à armes égales pour obtenir un travail, une commande, un marché. Cet engagement est aussi nécessaire pour garantir que les conditions de travail des employés soient conformes aux exigences légales.

Pour que la lutte soit efficace, il faut une volonté des autorités politiques et la collaboration de l'ensemble des services de l'Etat concernés afin que les données sur les personnes et entreprises dénoncées soient comparées, utilisées pour récupérer les impôts et les charges sociales soustraits à la perception.

La protection des données est visiblement un frein à l'efficacité de la lutte contre le travail au noir. De nombreux parlementaires fribourgeois se posent à ce sujet des questions et estiment qu'elle protège surtout les personnes qui ne respectent pas les lois. Un cas concret montre clairement que l'on n'a pas atteint l'efficacité voulue: un employé annonce à son employeur qu'il est malade et ne pourra pas prendre son poste de travail le lundi matin. Deux jours plus tard, les inspecteurs de la construction contrôlent l'employé et découvrent qu'il travaille en toute illégalité auprès d'un autre employeur dans le même secteur d'activité. Les faits se sont déroulés au mois de décembre 2009. A ce jour, l'employeur légitime n'est pas au courant officiellement de l'infraction de son collaborateur! Pourquoi une telle lenteur alors que les faits sont clairement établis?

A la demande des postulants, le Conseil d'Etat devra répondre notamment aux questions suivantes:

- Quels sont le nombre de contrôles effectués et le nombre de cas dénoncés par années et par secteur d'activité?
- Comment sont suivis les cas dénoncés?

- Quels sont les contrôles effectués et les mesures prises par les services concernés pour récupérer les impôts et les charges sociales soustraits?
- Quelle somme d'impôts et d'AVS a pu être récupérée suite aux rapports des inspecteurs?
- Des sanctions administratives ont-elles été prononcées, si oui pour quels montants?
- Quels montants ont été facturés aux fraudeurs, employeurs et travailleurs, pour les travaux de contrôles?
- Quels sont les freins actuels à une meilleure efficacité de la lutte contre le travail au noir?
- Quelles solutions prône le Conseil d'Etat pour contrer les réponses classiques et systématiques des personnes contrôlées «j'ai commencé mon travail dans l'entreprise ce matin»?
- Quels moyens sont mis en place par les services pour répondre rapidement aux problèmes liés au séjour et à l'établissement des étrangers en infraction?
- Est-ce qu'un contrôle systématique est effectué par les services d'Etat afin de vérifier que les personnes contrôlées par les inspecteurs ne sont pas inscrites au chômage?
- La collaboration interinstitutionnelle est-elle efficace?

Le postulat doit encore être accepté par le parlement cantonal avant que le Conseil d'Etat n'établisse un rapport complet. Le sujet est encore et toujours d'actualité et visiblement les réponses aux questions posées intéressent toutes les entreprises qui respectent les lois en vigueur. Alors patience!

Jean-Daniel Wicht

BAECHLER

informatique

Rte de la Glâne 143b • 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 408 84 84 • www.baechler.ch

SCHWARZARBEIT

Vor nun schon bald 10 Jahren hat sich der Staatsrat das politische Ziel gesetzt, die Schwarzarbeit zu bekämpfen. Dazu hat er eine Tripartite Aufsichtskommission zur Bekämpfung der Schwarzarbeit gegründet. Diese war bis zum 1. Januar 2008 ausschliesslich für das Baugewerbe tätig. Dann wurde das Bundesgesetz gegen Schwarzarbeit in Kraft gesetzt.

Seit diesem Zeitpunkt kontrolliert der Kanton die gesamte Berufstätigkeit auf Kantonsebene und hat für diese Kontrollen Inspektoren angestellt. Das Amt für den Arbeitsmarkt ist für die Bearbeitung der Rapporte aller Inspektoren zuständig, somit auch für jene des Bauwesens. Der Unterzeichnende hat vor kurzem mit einem Kollegen des Grossen Rates ein Postulat eingereicht, damit der Staatsrat einen umfassenden Bericht über die Aufsichtstätigkeit bei der Schwarzarbeit in unserem Kanton für 2008 bis 2010 erstellt, der die Funktionsweise erklärt und aufzeigt, was bei festgestellten Verstössen geschieht.

Die Freiburgischen Inspektoren, die für die Bekämpfung der Schwarzarbeit eingesetzt werden, stellen täglich Verstösse gegen die geltenden Gesetze fest, welche die Sozialversicherungen, die Steuern, den Ausländeraufenthalt, usw. betreffen. Zwar werden die meisten dieser Verstösse im Baunebengewerbe festgestellt. Dennoch kann man sich die Frage stellen, ob die Bekämpfung der Schwarzarbeit in unserem Kanton wirkungsvoll ist. Die auf Bewährung verhängten "Tagessatz-Strafen" schrecken die Betrüger offensichtlich nicht ab. Bei der Einschätzung müssen aber auch die administrativen Strafen berücksichtigt werden. Leider kann das betrügerische Unternehmen heute als einzige administrative Sanktion lediglich während höchstens 5 Jahren vom öffentlichen Beschaffungswesen ausgeschlossen werden. Sie hat keine abschreckende Wirkung, da die Gesamtheit der festgestellten Verstösse Unternehmen betreffen, die nicht für Bauherren arbeiten, die dem öffentlichen Beschaffungswesen unterstellt sind.

Mit der Bekämpfung der Schwarzarbeit können gesunde Wettbewerbsbedingungen zwischen den Akteuren einer Berufsgruppe gewährleistet werden, damit ihnen allen die gleichen Mittel zur Verfügung stehen, um eine Arbeit, einen Auftrag oder ein Geschäft zu erlangen. Dieser Einsatz ist auch notwendig, damit die Arbeitsbedingungen der Arbeitnehmer den gesetzlichen Forderungen entsprechen.

Damit die Bekämpfung wirkungsvoll ist, müssen die politischen Behörden einen Willen dazu zeigen. Weiter müssen alle betroffenen Staatsstellen dabei mitmachen, damit die Daten der angezeigten Personen und Unternehmen verglichen und dazu genutzt werden, um die hinterzogenen Steuern und Sozialabgaben einzufordern. Der Datenschutz behindert die Effizienz der Schwarzarbeit-Bekämpfung offensichtlich. Diesbezüglich stellen sich zahlreiche Freiburgerische Parlamentarier gewisse Fragen. Sie sind der Meinung, dass der Datenschutz vor allem Leute schützt, welche die Gesetze missachten. Ein konkreter Fall zeigt klar auf, dass die angestrebte Effizienz nicht erreicht ist: ein Arbeitnehmer teilt seinem Arbeitgeber mit, dass er krank ist und am Montagmorgen nicht zur Arbeit kommen kann. Zwei Tage später kontrollieren die Inspektoren des Baugewerbes den Arbeitnehmer und entdecken, dass er völlig illegal für einen anderen Arbeitgeber im gleichen Arbeitsgebiet tätig ist. Dies hat sich im Dezember 2009 abgespielt. Bis heute wurde der eigentliche Arbeitgeber über den Verstoß seines Mitarbeiters nicht offiziell informiert! Weshalb wird dies hinausgezögert, wenn die Tatsachen doch feststehen? Der Staatsrat wird namentlich folgende Fragen der Postulanten beantworten müssen:

- Wie viele Kontrollen werden pro Jahr und pro Arbeitsgebiet durchgeführt und wie viele Fälle werden angezeigt?
- Wie werden die angezeigten Fälle bearbeitet?
- Welche Kontrollen werden durchgeführt und welche Massnahmen unternehmen die betreffenden Stellen, um die hinterzogenen Steuern und Sozialabgaben einzufordern?
- Welcher Steuer- und AHV-Betrag konnte

aufgrund der Inspektorenrapporte eingefordert werden?

- Wurden administrative Strafen ausgesprochen? Falls ja, für welchen Betrag?
- Welche Beträge wurden den Betrügern, Arbeitgebern und Arbeitnehmern für die Kontrollen verrechnet?
- Was behindert heute die Effizienz der Schwarzarbeit-Bekämpfung?
- Welche Lösungen schlägt der Staatsrat vor, um den klassischen und systematischen Antworten der kontrollierten Personen «Ich habe meine Arbeit im Unternehmen heute Morgen begonnen» entgegenzuwirken?
- Welche Mittel setzen die Stellen ein, damit rasch auf die Probleme im Zusammenhang mit dem Aufenthalt und der Niederlassung von zuwandernden Ausländern eingegangen werden kann?
- Überprüfen die Staatsstellen systematisch, ob die von den Inspektoren kontrollierten Personen nicht als arbeitslos gemeldet sind?
- Ist die interinstitutionelle Zusammenarbeit wirkungsvoll?

Das Postulat muss noch vom Kantonsparlament angenommen werden, bevor der Staatsrat einen umfassenden Bericht erstellt. Das Thema ist weiterhin aktuell, und die Antworten auf die gestellten Fragen interessieren offensichtlich alle Unternehmen, welche die geltenden Gesetze einhalten. Haben wir also ein bisschen Geduld!

Jean-Daniel Wicht

centre RIESEN



Service tuyaux / Schlauchservice
1701 Fribourg, Tél. 026 460 86 00

INSTITUTIONS PARITAIRES

CHAMBARDEMENT POUR UN MAINTIEN DE LA CONTINUITÉ

Situation jusqu'au 29.11.2010

Jusqu'à cette date, l'Entente paritaire fribourgeoise du secteur principal de la construction (EPF) englobait l'ensemble des activités paritaires, soit la surveillance et le contrôle de l'application de la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN) et la gestion des fonds paritaires (fonds de formation, fonds d'application et fonds du Fribourgfonds-Construction). A noter que ces trois fonds étaient gérés par une seule comptabilité, mais de manière très distincte afin de pouvoir établir la situation de chacun d'eux. Les deux organes d'exécution de cette association étaient la Commission paritaire professionnelle et la Commission du Fribourgfonds-Construction.

Modification de cette situation imposée

Suite aux changements survenus au niveau du Parifonds suisse dans le cadre de la mise en œuvre de la CN 2008-2010, la Commission paritaire suisse d'application du secteur principal de la construction (CPPA) nous a imposé de modifier notre organisation des institutions paritaires. Elle voulait impérativement que l'application et la gestion de l'argent mis à disposition par le Parifonds Suisse, soient de la compétence d'une association appelée Commission professionnelle paritaire complétée par une identification cantonale et que la partie propre au fonds paritaires cantonaux soit gérée par une autre association.

Exigences et réalisation

Il faut savoir que la structure existante donnait entière satisfaction tant aux associations syndicales qu'à la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE). Dès lors, les associations souhaitaient que les futures structures obtiennent l'aval de la CPPS tout en gardant un fonctionnement et une organisation similaires à ce qu'elles avaient jusqu'ici. Pour attein-

dre l'objectif fixé, il a fallu négocier à de nombreuses reprises avec des représentants de la CPPS. Ce travail a été long et exigeant car pas moins de cinq versions de statuts ont dû être élaborées avant d'obtenir l'approbation de la CPPS. Une fois les statuts de l'Association de la Commission professionnelle paritaire fribourgeoise obtenus, le secrétariat et la Commission du Fribourgfonds ont élaboré les statuts de l'Association du Fribourgfonds-Construction, les règlements de fonctionnement ainsi que d'autres règlements annexes.

Assemblées de dissolution et constitutives

L'assemblée relative à la dissolution de l'EPF a eu lieu le 28 novembre 2010 au Secrétariat de la FFE. Elle a été suivie des assemblées constitutives de l'Association de la Commission professionnelle paritaire fribourgeoise du secteur principal de la construction (CPPF) et de l'Association du Fribourgfonds-Construction.

Structure de l'Association de la CPPF

La structure de l'Association sera composée des organes suivants :

- L'assemblée
- Le comité
- Le Bureau d'application
- Le Bureau d'exécution
- Le secrétariat
- L'organe de contrôle

L'assemblée aura les compétences usuelles dans le cadre des associations, telles que les nominations du Président, du Comité et de l'organe de contrôles ainsi que l'approbation des comptes et des budgets.

Le Comité a notamment toutes les compétences pour gérer les fonds d'application et de formation, surveiller l'application de la CN et la CCT locale, prendre les décisions que lui confèrent les règlements et les conventions en vigueur, créer des organes pour le décharger d'une partie de ses tâches.

Le Bureau d'application est l'un des organes créés par le Comité. Il aura pour mission d'effectuer les tâches relatives au



contrôle de l'application de la CN et de la CCT. Sa composition, ses tâches et compétences seront pratiquement les mêmes que celle de la Commission paritaire de l'ancienne Entente.

Le Bureau d'exécution aura les mêmes tâches que l'ancienne délégation de la Commission avec quelques compétences supplémentaires, notamment dans la prise de sanctions. Pour mémoire, le travail principal de ce Bureau est l'analyse des dossiers afin d'établir des propositions de décisions à l'attention du Bureau d'application.

Structure de l'Association du Fribourgfonds-Construction

La structure de l'Association sera composée des organes suivants :

- L'assemblée
- Le comité
- Le secrétariat
- L'organe de contrôle

L'assemblée a des compétences similaires à celle de l'Association de la CPPF.

Le Comité aura notamment pour compétence la gestion du Fribourgfonds-Construction. Son rôle sera le même que celui de la Commission du Fribourgfonds de l'ancienne Entente.

Lien entre les deux associations "bétonné"

Pour que le lien entre les deux associations soit effectif, il a été prévu dans les statuts que les membres du Comité de chacune des deux associations soient les mêmes. Ainsi le fonctionnement similaire à l'Entente est réalisé et bétonné.

René Schouwey

PARITÄTISCHE INSTITUTIONEN

ALLES WIRD UMGESTÜRZT, UM DIE KONTINUITÄT BEIZUBEHALTEN.

Stand bis zum 29.11.2010

Bis zu diesem Datum umfasste das Freiburgische Paritätische Einvernehmen des Bauhauptgewerbes alle paritätischen Tätigkeiten, also die Überwachung und Kontrolle der Anwendung des Landesmantelvertrags für das Schweizerische Bauhauptgewerbe (LMV) und die Verwaltung der paritätischen Fonds (Bildungsfonds, Vollzugsfonds und Fribourgfonds-Bau). Es gilt zu bemerken, dass diese drei Fonds in einer einzigen Buchhaltung verwaltet wurden, jedoch klar abgegrenzt, so dass für jeden Fonds die Lage erstellt werden konnte. Die beiden Exekutivorgane dieses Verbands waren die Paritätische Berufskommission und die Kommission des Fribourgfonds-Bau.

Diese Lage musste ändern

Aufgrund der beim Parifonds Schweiz eingetretenen Änderungen bei der Umsetzung des LMV 2008-2010, hat die Schweizerische Paritätische Vollzugskommission des Bauhauptgewerbes (SVK) uns beauftragt, die Organisation unserer Paritätischen Institutionen zu ändern. Sie wollte unbedingt, dass ein Verband, eine sogenannte Paritätische Berufskommission, ergänzt durch eine kantonale Identifikation, die Kompetenz für die Anwendung und die Verwaltung des vom Parifonds Schweiz zur Verfügung gestellten Geldes übernimmt, und dass sich ein anderer Verband um jenen Teil kümmert, der die kantonalen paritätischen Fonds betrifft.

Anforderungen und Umsetzung

Es ist zu betonen, dass die bestehende Struktur die gewerkschaftlichen Verbände sowie den Freiburgischen Bau-meisterverband (FBV) voll befriedigte. Deshalb wollten die Verbände, dass die künftigen Strukturen von der SVK an-

genommen werden, wobei Betrieb und Organisation mit den bisherigen Strukturen vergleichbar sein sollten. Für die Erreichung des gesetzten Ziels musste mit den Vertretern der SVK mehrmals verhandelt werden. Es war eine langwierige und mühsame Arbeit, mussten doch nicht weniger als fünf Versionen der Statuten verfasst werden, bevor sie von der SVK angenommen wurden. Als die Statuten des Verbands der Freiburgischen Paritätischen Berufskommission erstellt waren, erarbeiteten das Sekretariat und die Kommission des Fribourgfonds die Statuten des Verbands des Fribourgfonds-Bau, die Geschäftsreglemente sowie weitere zugehörige Reglemente.

Auflösungs- und Gründungsversammlungen

Die Auflösungsversammlung des Freiburgischen Paritätischen Einvernehmens fand am 28. November 2010 im FBV-Sekretariat statt. Danach fanden die Gründungsversammlungen des Verbands der Freiburgischen Paritätischen Berufskommission des Bauhauptgewerbes (FPBK) sowie des Verbands des Fribourgfonds-Bau statt.

Struktur des FPBK-Verbands

Die Verbandsstruktur umfasst folgende Organe:

- Die Versammlung
- Der Vorstand
- Das Vollzugsbüro
- Das Ausführungsbüro
- Das Sekretariat
- Das Kontrollorgan

Die Versammlung hat die Kompetenzen, die der Versammlung eines Verbands normalerweise zustehen: Ernennung des Präsidenten, des Vorstands und des Kontrollorgans sowie Annahme der Jahresrechnungen und der Budgets.

Dem Vorstand werden namentlich jene Kompetenzen erteilt, die für die Verwaltung des Vollzugs- und Bildungsfonds, die Überwachung der Anwendung des LMV und des lokalen GAV, die Beschlussfassung aufgrund der geltenden Reglemente und Verträge, das Gründen von

Organen, die ihn in seinen Aufgaben unterstützen, notwendig sind.

Das Vollzugsbüro ist ein vom Vorstand gegründetes Organ. Es kümmert sich um die Aufgaben im Bezug auf die Überprüfung der LMV- und GAV-Anwendung. Seine Zusammensetzung, Aufgaben und Kompetenzen sind praktisch mit jenen der Paritätischen Kommission des ehemaligen Einvernehmens identisch.

Das Ausführungsbüro nimmt jene Aufgaben wahr, die von der ehemaligen Kommissionsdelegation ausgeführt wurden. Einige Kompetenzen kommen dazu, namentlich was die Sanktionen anbelangt. Zur Erinnerung: die hauptsächliche Arbeit dieses Büros ist die Analyse von Akten, damit dem Vollzugsbüro Beschlussvorschläge unterbreitet werden können.

Struktur des Verbands des Fribourgfonds-Bau

Die Verbandsstruktur umfasst folgende Organe:

- Die Versammlung
- Der Vorstand
- Das Sekretariat
- Das Kontrollorgan

Die Versammlung hat ähnliche Kompetenzen wie jene des FPBK-Verbands. Der Vorstand kümmert sich namentlich um die Verwaltung des Fribourgfonds-Bau. Er übernimmt die Rolle, welche die Kommission des Fribourgfonds im ehemaligen Einvernehmen innehatte.

„Hieb- und stichfeste“ Verbindung zwischen den beiden Verbänden

Für eine effiziente Verbindung zwischen den beiden Verbänden, halten die Statuten fest, dass die Vorstandsmitglieder beider Verbände die gleichen sind. Somit ist der dem Einvernehmen ähnliche Betrieb hieb- und stichfest umgesetzt.

René Schouwey

ASSEMBLÉE FFE

Le 16 décembre 2010, les membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE) siégeaient, dans le cadre de leur assemblée extraordinaire, au Landgasthof de Garmiswil sur la Commune de Düdingen.

Le menu de la séance n'était pas trop copieux. Néanmoins, un point de l'ordre du jour revêtait une importance particulière puisqu'il s'agissait de l'augmentation des cotisations de la FFE.

Le Président, Jean-Luc Schouwey, a présenté les éléments qui ont poussé le comité à proposer une modification du tarif existant, inchangé depuis près de 20 ans ! Il a relevé, entre autre, le fait que les charges des cours interentreprises de maçon augmentent régulièrement alors que la taxe de cours de cette formation est offerte aux membres de l'association dans le but de promouvoir le métier de maçon.

Un autre élément montre que, suite à la crise des années 90, les cotisations ont diminué de plus de CHF 150'000 alors que les prestations ont augmenté de manière importante dans le même laps de temps. Afin de maintenir la gratuité des cours interentreprises de maçons, Jean-Luc Schouwey a proposé à l'assemblée des membres la modification du règlement de perception des cotisations, amenant un encaissement supplémentaire de CHF 130'000. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres.

La HG Commerciale, une fois de plus à remis un chèque de CHF 8'300 en faveur de la formation professionnelle, geste que notre Président n'a pas manqué de saluer avec les remerciements d'usage. A l'issue de la partie officielle et du souper, les membres ont encore pu tester leur dextérité au jeu de quilles, l'année 2010 se terminant ainsi sur une note joyeuse et très sympathique.

Jean-Daniel Wicht



TOUT POUR LA CONSTRUCTION !

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
BOIS, CARRELAGES,
AMÉNAGEMENTS
EXTÉRIEURS.

www.hgc.ch

HGC
COMMERCIALE

HG COMMERCIALE

Villars-sur-Glâne
Petit-Moncor 11
Tél. 026 460 81 60
Fax 026 460 81 69

Sévaz
ZI La Guérite 51
Tél. 026 663 22 44
Fax 026 663 44 33

Chaque mardi soir à
Villars-sur-Glâne
l'exposition est ouverte
jusqu'à 20 h.

Debrunner Acifer

klöckner & co multi metal distribution

Le partenaire de l'entrepreneur pour

Aciers d'armature, treillis, préfabrication et accessoires d'armature, aciers,

Route du Tir Fédéral 14
1723 Givisiez
tél. 026 460 23 18
fax 026 460 22 51



www.d-a.ch

IMPRESSUM :

Rédaction : Jean-Luc Schouwey, Jean-Daniel Wicht, René Schouwey

Photos : Jean-Daniel Wicht

Conception et graphisme : Epure Graphic Design et communication

A tous nos lecteurs,
la Fédération Fribourgeoise
des Entrepreneurs
souhaite une merveilleuse
année 2011 et
des fêtes de Noël lumineuses

JOYEUX NOËL!

Unseren Lesern
wünscht der Freiburgische
Baumeisterverband ein
wunderbares Jahr 2011 und
eine frohe Weihnacht

**FROHE
WEIHNACHTEN!**



FFE/FBV
Route André Pillier 29
1762 Givisiez
Tél. 026 460 80 20
Fax 026 460 80 25
www.ffe-fbv.ch
secretariat@ffe-fbv.ch